

**COMMUNE
DE
FEROLLES
45150**

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 MARS 2017**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 février 2017, s'est réuni le vendredi 03 mars 2017 à 20 heures, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BERTRAND L., M. BOCQUEZ O., M. BOITARD J.F., M. DELALOY P., M. FARDEAU B., M. LEBOEUF A., Mme MARPEAUX J., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SORET R., Mme THÉBAULT S.

Absents : Mme BRILLANT N. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S., Mme JANVRIN A.M., qui a donné pouvoir à M DUPUIS D., Mme VASSEUR V. qui a donné pouvoir à Mme MARPEAUX J.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M LEBOEUF Arnaud est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 27 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre du projet de construction du bâtiment à usage commercial et alimentaire, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention à la réserve parlementaire à l'intention de Monsieur Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche et autorise Monsieur le Maire à constituer ce dossier de demande de subvention.

AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Suite à la commission générale du 28 février 2017 ayant pour objet la finalisation du projet de construction et d'aménagement du futur local à usage commercial et alimentaire, Monsieur le Maire propose de déposer tous les documents afférents à l'élaboration du dépôt de permis de construire établis par l'architecte chargé du chantier.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le dépôt de ce permis de construire aux services instructeurs compétents.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que les dispositions budgétaires en référence à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux collectivités locales d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Budget 2016 : chapitre 21 : 291 198,51€ (25% correspond à 72 799,63€)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à ouvrir un crédit global de 72 799,63 € au chapitre 21 sur le budget principal de la Commune.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes commissions définies par le Conseil Communautaire des Loges et sont désignés :

Finances - Développement économique -

Nouvelles technologies

Titulaire	Mme THEBAULT Sidonie
suppléant	M DUPUIS David

Urbanisme - SCOT - PLUi - Cœur de village

Titulaire	M DUPUIS David
suppléant	M FARDEAU Bruno

Services aux communes - Groupement de commandes

Titulaire	M DUPUIS David
suppléant	M BOCQUEZ Olivier

Voiries

Titulaire	M FARDEAU Bruno
suppléant	M DUPUIS David

- Equipements (création, entretien, gestion des salles)

Titulaire	M BOITARD Jean-François
suppléant	M FARDEAU Bruno

- Santé - Petite enfance - Services à la population

Titulaire	Mme POPLAIN Sylvie
suppléant	Mme MOIZARD Dominique

SPANC - GEMAPI - Eaux potables, usées, pluviales

Titulaire	M DUPUIS David
suppléant	M SORET Rémi

- Tourisme - Communication - Culture

Titulaire	M LEBOEUF Arnaud
suppléant	Mme MARPEAUX Jocelyne

- Aménagement du territoire (PLH, mobilité) - Gens du voyage

Titulaire	Mme MARPEAUX Jocelyne
suppléant	M DUPUIS David

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE RADARS PEDAGOGIQUES

La Communauté de Communes des Loges met à disposition des Communes des radars pédagogiques permettant de donner une information aux usagers de la route sur la vitesse de leurs véhicules, et de connaître l'importance du trafic routier sur une voirie particulière avec les vitesses moyennes.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de radars pédagogiques avec la CC des Loges.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN DEBITMETRE POUR LE CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE

La Communauté de Communes des Loges met à disposition des Communes un débitmètre et ses accessoires permettant aux agents communaux de procéder à la réalisation des mesures de débit et de pression sur les poteaux d'incendie de leur territoire.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un débitmètre pour le contrôle des poteaux d'incendie avec la CC des Loges.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER PAR LA SOCIETE LIGERIENNE GRANULATS

Monsieur Fardeau, deuxième Adjoint, présente le projet soumis à enquête publique de la société « Ligérienne Granulats » qui consiste à une reconduction pour 4 ans de ses autorisations d'exploiter sur le site actuel de Châteauneuf sur Loire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis de non opposition à cette prolongation d'exploitation du site.

AFFAIRES DIVERSES

- Demandes de subvention : La ligue française contre la sclérose en plaque.
- Travaux en cours : une salle d'activité périscolaire de l'école sera rénovée par les agents municipaux. Les travaux d'une durée de 3 semaines commenceront le 13 mars. Le service continuera à être assuré durant cette période.
- Suite à l'audit de sécurité réalisé conjointement avec le Conseil Départemental du Loiret concernant la traversée du hameau de Villiers (RD 12), plusieurs pistes d'aménagement ont été évoquées (pose de bordures, plantations, signalisations, aménagements routiers...). L'aménagement du carrefour route de Villiers/ rue des Chaintres / rue du Vignou/ route de Tigy est une compétence partagée avec la mairie de Jargeau. Une rencontre est envisagée.
- Un riverain du carrefour route de la Ferté / route de la Darvoy alerte le conseil municipal sur le non-respect de la vitesse limitée à 50km/h et le non-respect du feu tricolore.
Les aménagements à ce carrefour pour réduire la vitesse des véhicules venant de Jargeau relève de la compétence de la municipalité de Jargeau.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame POPLAIN rend compte du centre de loisirs :
Le centre de loisirs a accueilli 23 enfants du 13 au 17 février sur le thème de l'hiver et du carnaval.
Suite au nouveau fonctionnement (repas fournis par les familles, baisse des tarifs, élargissement de la grille de modulation des tarifs en fonction du Quotient Familial), on peut constater une hausse significative de la fréquentation.

**Les inscriptions à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire
auront lieu à l'école maternelle
le lundi 20 mars 2017 de 8h30 à 18h00**